



Carte de séjour retraité

Par **Natsuko**, le **11/12/2013** à **11:32**

Bonjour bonjour,

J'aurai une petite question concernant la carte de séjour retraité :

Mes parents ont vécu 25ans en France sous couvert de la carte résident, seulement en 95 ils sont rentrés définitivement au Maroc et n'ont gardé aucune copie de leurs cartes de résident nécessaire pour monter un dossier de carte de séjour retraité.

J'ai essayé de joindre la préfecture pour savoir s'ils avaient dans leurs base de données gardé une copie on me dit que non (perso j'en doute, ils historisent tout) mais on m'a conseillé de contacter la CAF pour savoir s'ils avaient gardé dans leurs archives une copie et bizarrement c'est la préfecture qui me répond à mon courrier

Bon là j'essaye de joindre les anciens employeurs (la boîte où mon papa a bossé a déposé le bilan il y 'a des années malheureusement mais le directeur est le fondateur du club de rugby alors je vais essayer de voir quand même)

Bref ma question : Se peut-il que la préfecture refuse de me communiquer ces documents pour la simple et bonne raison que mes parents ont perçu une aide au retour au pays moyennant le rendu de leurs cartes de séjour à l'époque ? Ou sans être suspicieuse se peut il également que la préfecture ai supprimé le dossier comme ils sont partis définitivement ?

En vous remerciant